



## maison, credit, separation, couple lesbien

Par **LINOSSIER**, le **23/11/2010** à **18:03**

Bonjour,

Je vivais depuis 7 ans avec une fille, nous ne sommes pas pacsées.

Nous avons décidé de faire construire, et avons donc contracter un crédit sur 25 ans, 50/50.

Alors que la maison est bientôt finie, nous devons aménager fin décembre 2010, elle m'a quitté pour une autre.

Je voudrais savoir quels sont mes droits, doit-elle payer quand même, où peut-elle m'obliger à vendre, toutes ces questions concernant ce sujet.

Merci, si vous pouvez m'aider.

Par **fabrice58**, le **23/01/2011** à **14:57**

Bonjour LINOSSIER,

votre ex doit payer, elle a signé avec vous , elle est donc engagée au même point.

Elle peut aussi vous obliger à vendre car nul n'est obligé de rester dans l'indivision.

Cordialement

***a vendre , ou a t ' indemniser***